

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DDCT 170 DASES DAE DAC** Subventions (655 195 euros) à 35 associations pour le financement de 45 projets au titre de l'intégration.

**Mme Colombe BROSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 35 associations pour le financement de 45 projets au titre de l'intégration ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 4<sup>e</sup> commission,

Délibère :

#### Apprentissage du français :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Alpha IV (22121) pour le projet « Ateliers sociolinguistiques » (2020\_02843), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 juin 2018.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 500 € est attribuée à l'association FLE & Compagnie (171301) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 juin 2018, d'assurer les actions suivantes :

- « Lien social Alpha 13 » relative à l'apprentissage du français au bénéfice des personnes non scolarisées dans leur pays d'origine (2020\_03321/DDCT SEII – 1 500 €),

- « Seniors : français, lien social et accès aux droits » relative à l'apprentissage du français et accès aux droits au bénéfice des personnes de plus de 55 ans, non francophones, originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est (2020\_01443/ DDCT SEII – 2 500 €),
- « ASL contre l'exclusion » (2020\_03322/DASES SEPLEX – 1 500 €) proposant des ateliers sociolinguistiques aux personnes en grande précarité.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 26 000 € est attribuée à l'association Atouts Cours (10892) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 juillet 2017 et prolongée par un avenant en novembre 2019, d'assurer les actions suivantes :

- « L'enseignement du français aux migrants » (2020\_02844/DASES SEPLEX - 12 500 € et 2020\_00979/DDCT SEII - 3 500 €),
- « Permanences bénévoles d'écrivains publics comme acteurs du lien social, de l'insertion » (2020\_02846/DASES SEPLEX - 2 000 €) (2020\_00982/DDCT SEII - 2 000 €),
- « Ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle comme moteur de prévention » (2020\_02845/DDCT SPV – 6 000 €).

Article 4 : une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Espace 16 (20983) pour son action « L'apprentissage du français à Paris » (2020\_01465), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 20 mai 2019.

Article 5 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Les Amis de la Bienvenue (11305) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers sociolinguistiques » (2020\_03335/DDCT SEII – 1 000 €),
- « Ateliers périscolaires » (2020\_03854/DASES SEPLEX – 2 000 €).

Article 6 : une subvention d'un montant de 17 000 € est attribuée à l'association Réseau Alpha (20103) concernant « Le référencement et la cartographie de l'offre d'apprentissage du français à Paris » (2020\_02182), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 avril 2019.

Article 7 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Association pour l'Éducation, l'Intégration et le Développement (AEID - 59321) concernant les « Parcours Sociolinguistiques pour l'Intégration Sociale et Professionnelle des Familles Immigrées » (2020\_02926), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 29 avril 2019.

Article 8 : une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à l'association Africultures (16255), pour son action intitulée « Outils d'apprentissage linguistique à destination des migrant·es » (2020\_01320), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 juin 2017 et prolongée par un avenant de novembre 2019 pour un an.

#### Accompagnement des résidents des foyers de travailleurs migrants

Article 9 : une subvention de 7 000 € est attribuée à l'association Parcours (187680) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30 juillet 2019, d'assurer les actions suivantes :

- « Invisibles aventuriers » (14<sup>e</sup>) (2020\_03420/DDCT SEII - 2 000 €) (2020\_01264/ DDCT SPV - 1 000 €),
- « Le cinéma frappe à ta porte » (2020\_02060 - 4 000 €).

Article 10 : une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association Keur Kamer (75721) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 11 juillet 2019, d'assurer les actions suivantes :

- « Numérique, français et ouverture culturelle » (13<sup>e</sup>) (2020\_03618 - 3 000 €).
- « Alphabétisation et accès au numérique dans deux foyers de travailleurs migrants » (13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) (2020\_03616 - 3 000 €).

Article 11 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Wagadou Agit en France et en Afrique (WAFa - 101701), pour son action localisée dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et intitulée « Accompagnement à l'accès aux droits et à l'insertion sociale des jeunes et adultes du foyer » (2020\_03844), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 11 juillet 2019.

Article 12 : une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Autremonde (8563), pour son action localisée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et intitulée « Ateliers de français et orientation, accès aux droits et activités socioculturelles » (2020\_00872), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 juin 2018.

Article 13 : une subvention d'un montant de 18 000 € est attribuée à l'association Raconte-Nous Ton Histoire (8565), pour son action intitulée « Apprendre-comprendre au sein des résidences sociales Bisson, Argonne, Riquet, Fontaine au Roi » (2020\_01147), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 28 juin 2018.

#### Accompagnement des migrants âgés

Article 14 : Une subvention d'un montant de 70 000 € est attribuée à l'association Ayyem Zamen le temps jadis (18686), pour le fonctionnement des cafés sociaux Dejean et Belleville, actions localisées respectivement dans les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements (2020\_00384), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 juin 2018.

#### Permanences juridiques et accompagnement juridique et administratif

Article 15 : une subvention d'un montant de 19 000 € est attribuée à l'Association pour la promotion individuelle et collective et pour l'égalité des droits (APICED - 9969) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018, d'assurer les actions suivantes :

- « Appui aux Migrant-es, Accès aux Droits & Actions Collectives d'info-débat thématiques (Amadac) » (2020\_01355/DDCT SEII - 13 000 €),
- Accès aux droits, permanences juridiques de proximité & promotion de la citoyenneté (2020\_04195/DDCT SPV - 6 000 €).

Article 16 : une subvention d'un montant de 22 000 € est attribuée à l'association Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (CATRED - 19944) pour l'action « Intégration des étrangers vulnérables par un égal accès aux droits sociaux et à la justice effectif » (2020\_01415), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018.

Article 17 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Droits et immigration Europe-Maghreb (DIEM - 11089) pour l'action « Aide à l'accès au droit, à la citoyenneté, à l'égalité homme-femme et contre les discriminations » (2020\_01444), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018.

Article 18 : une subvention d'un montant de 33 000 € est attribuée à l'Association franco chinoise Pierre Ducerf (523) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018, d'assurer les actions suivantes :

- « Intégration et accès au droit des migrants chinois » (2020\_02101/DDCT SEII - 21 000 €),
- « Permanence juridique, CISS, ateliers de français » (2020\_03857/DASES SEPLEX - 10 200 €),
- « Accompagnement à la scolarité » (2019\_10184/ DASES SEPLEX - 1 800 €).

Article 19 : une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à l'association Dom'asile (16331) pour l'action « Accompagner les personnes exilées en précarité : Répondre à l'urgence et défendre leurs droits » (2020\_00777), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018.

Article 20 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Réseau pour l'autonomie juridique des femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE - 16989) pour l'action « Intégration des femmes immigrées et exilées » (2020\_01299), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 20 juin 2018.

Article 21 : une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'association Réseau chrétien-immigrés (17069) pour l'action « Soutien aux activités de l'association : permanence juridique, cours de français, dîners partagés » (2020\_00260), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 avril 2018.

Article 22 : une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Femmes de la Terre (13527) pour l'action « Financement d'une permanence d'écrivain public et d'accès aux droits » (2020\_03689), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 avril 2019.

Article 23 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Droits d'urgence (184146) pour ses « Actions des bénévoles auprès des publics exclus : permanences juridiques, prises en charge » (2020\_01021), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 12 avril 2018.

Article 24 : une subvention d'un montant de 30 000 € est attribuée à l'association la CIMADE Service œcuménique d'entraide - 7782) pour lui permettre, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 24 avril 2018, d'assurer les actions suivantes :

- «Accueil et accompagnement socio-juridique des migrants et exilés» : (2020\_01674) DDCT SEII Intégration - 20 000 €,
- Festival Migrant'Scène 2020 (2020\_03149/DAC -10 000 €).

### Accès au droit au séjour

Article 25 : une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée au Groupe d'information et de soutien des immigré-es (GISTI - 23882) pour son « Action d'information et de conseil en droit des étrangers » (2020\_00670), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018.

Article 26 : une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'association Droits devant !! (70341) pour son action « Intégration des personnes étrangères en situation régulière ou irrégulière » (2020\_01458), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 5 février 2018.

### Médiation

Article 27 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale (CAMRES - 13545) pour son action localisée dans le 10<sup>e</sup>, intitulée « Des jeux en société » (2020\_03691), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 11 septembre 2018.

Article 28 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Paradoxes (16057) pour son action localisée dans le 11<sup>e</sup>, intitulée « Atelier "Un Bout De Chemin" / Quartier prioritaire Fontaine-au-Roi » (2020\_03690), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 11 juillet 2019.

Article 29 : une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Maison d'Haïti (16239) pour son action « Subvention de fonctionnement pour l'aide à l'intégration des Haïtiens et la promotion de

la culture » (2020\_01547), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 avril 2019.

Article 30 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association ADRIC (19513) pour son action « Accès à la citoyenneté des personnes migrantes » (2020\_00766), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 avril 2019.

#### Accès à la santé

Article 31 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Migrations Santé France (16263) pour son action « Accès aux droits et aux soins pour lutter contre les inégalités sociales de santé » (2020\_02172), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 12 avril 2019.

Article 32 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Oppélia (53242) pour son action localisée dans les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, intitulée « Accueil des public migrants originaires (sous continent indien, ouest asiatique, etc.) en situation d'exclusion et présentant des problématiques addictives » (2020\_02249), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 11 juillet 2019.

#### Réseau EIF –FEL

Article 33 : Une subvention d'un montant de 96 398 € en 2020 est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL - 13585) partenaire de la Ville de Paris dans le projet *Réseau EIF-FEL* (2020\_02672/DDCT SEII - 76 398 €) (2020\_02675/DAE - 20 000 €).

Article 34 : Une subvention d'un montant de 52 733 € en 2020 est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865) (2020\_02673), partenaire de la Ville de Paris dans le projet *Réseau EIF-FEL*.

Article 35 : Une subvention d'un montant de 101 564 € en 2020, est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11105) partenaire de la Ville de Paris dans le projet *Réseau EIF-FEL* (2020\_02674/DDCT SEII – 91 564 €) (2020\_02676/DASES – 10 000 €).

Article 36 : La dépense s'élevant à 655 195 €, est imputée comme suit :

- 40 000 € sur les crédits de la DASES SEPLEX, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 et exercices suivants sous réserve de décision de financement, détaillée comme suit :

- art. 2 FLE & Compagnie (2020\_03322) : 1 500 €.
- art. 3 Atouts Cours (2020\_02844) : 12 500 €.
- art. 3 Atouts Cours (2020\_02846) : 2 000 €.
- art. 5 Les Amis de la Bienvenue (2020\_03854) : 2 000 €.
- art. 18 AFC Pierre Ducerf (2020\_03857) : 10 200 €.
- art. 18 AFC Pierre Ducerf (2019\_10184) : 1 800 €.
- art. 35 Paroles Voyageuses (2020\_02676) : 10 000 €.

- 20 000 € sur les crédits de la DAE, nature 65748, destination 6500003, au titre de l'accès à l'emploi du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 et exercices suivants sous réserve de décision de financement (art. 33 - 2020\_02675).

- 10 000 € sur les crédits de la DAC au chapitre 33, nature 65748, ligne VF40004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 et exercices suivants sous réserve de décision de financement, au titre de la culture (art. 24 - 2020\_03149).

- 13 000 € sur les crédits de la DDCT/SPV au chapitre 935, nature 65748, destination 5200001 Politique de la ville au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires du budget de fonctionnement

2020 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserve de décision de financement, détaillée comme suit :

- art. 3 Atouts Cours (2020\_02845) : 6 000 €.
- art. 9 Parcours (2020\_01264) : 1 000 €.
- art. 15 APICED (2020\_04195) : 6 000 €.

- 572 195 € sur les crédits de la DDCT/SEIL, au chapitre 935, nature 65748, destination 5200001, au titre de l'intégration du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**